

26 mars 2013

13.328

**Question Jean-Charles Legrix****Quel est le prix de la nouvelle sécurité effectuée par Securitas au centre de requérants d'asile de Perreux?**

Le Conseil d'Etat nous disait ceci dans le rapport 12.043, traité lors de la session des 2 et 3 octobre 2012 au Grand Conseil "le dispositif actuel de sécurité est assuré par une entreprise privée spécialisée, qui veille au maintien de l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur du centre d'accueil et collabore étroitement avec la police. Le mandat confié à cette entreprise de sécurité privée est temporaire dans la mesure où il convient de respecter les procédures prévues pour les marchés publics et qu'il s'agira prochainement de lancer les appels d'offre. La facture annuelle de l'entreprise privée de sécurité mandatée pour le centre d'accueil de Perreux se monte à 864.000 francs.

Ce mandat était confié dans un premier temps à l'entreprise NSA et depuis peu à Securitas.

Nous souhaitons avoir la réponse aux questions suivantes:

- Quel était le coût horaire complet d'un agent de sécurité facturé par NSA et celui facturé par Securitas en comparaison?
- Quelle est maintenant la facture annuelle de Securitas? (celle de NSA était de 864.000 francs)
- Il semble que Capé n'a fonctionné qu'avec un seul agent la journée pour 150 requérants. Cette information peut-elle bien nous être confirmée par le Conseil d'Etat?
- Le Conseil d'Etat peut-il nous dire s'il a demandé la même prestation, soit 1 seul agent de sécurité la journée pour 150 requérants également à l'entreprise Securitas?
- Vu le montant important de la prestation, le Conseil d'Etat a-t-il respecté les marchés publics en faisant la procédure d'appel d'offre légale et obligatoire?

Cosignataires: R. Clottu, W. Willener, B. Courvoisier, M. Schafroth, F. Robert-Nicoud, D. Haldimann, J.-P. Donzé, J.-L. Gyger, S. Moser et G. Favre.